Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260515-DEL_09_2026-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MAI 2026
(Extrait du registre des délibérations)

Le 4 Mai 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Combrit s'est réuni en séance ordinaire, à 16 heures, dans la salle de réunion de la Mairie de Combrit, sous la présidence de Monsieur Christian LOUSSOUARN, Maire de Combrit.

Etaient présents : Christian LOUSSOUARN, Nadine ARHAN, Louisette BECHARD, Helena MOONWESSUR, Gilles DELELIS, Michèle BOURHIS, Hélène OLIVIER, Véronique COPPEJANS.

Absents ayant donné procuration :
Aurélie LE GOFF à Nadine ARHAN,
Claire LE CAER à Michèle BOURHIS,
Fanny HEMERY à Helena MOONWESSUR.

Absents excusés :

Nbre de membres en exercice : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de procurations : 3
Nbre de votants : 11
Nbre d'absents : 0

.....

09-2026 Banque Alimentaire-Participation Contractuelle de Solidarité- Ile Tudy

Madame Nadine ARHAN, adjointe au CCAS et à la vie sociale présente le dossier,

Par délibération 04-2026 du 24 février 2026, la Participation Contractuelle de Solidarité a été adoptée. Une participation financière est demandée à la Commune de l'Ile-Tudy pour les personnes inscrites à l'Epicerie Communale et les frais inhérents au transport des denrées alimentaires venant de la Banque Alimentaire de Quimper. Le nombre de personnes bénéficiaires de l'Ile Tudy étant désormais de 3 personnes, il convient de revoir la participation :

Le coût du service correspond à 28 € par personne plus le coût du trajet de 2 600 € par an (estimation 2024).

Aussi, trois personnes de l'Ile-Tudy sont concernées, soit une participation financière de :

- 28 € x 3 = 84€ + 300 € (3/26ème du transport), soit 384,00 € au total

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré approuve à l'unanimité de :

- Approuver la participation de la Commune de l'Ile-Tudy pour un montant de 384,00 €

Il est précisé que le versement se fera au nom du CCAS et que le coût de la participation sera révisé annuellement, en fonction du nombre de bénéficiaires recensés au sein de la commune de l'Île-Tudy.

MAIRIE DE COMBRIT
CCAS

Pour copie conforme
Le 4 mai 2026
Le Président
Christian Loussouarn